

Elections municipales la suite...

Le deuxième tour a lieu Dimanche 28 juin

La salle Gaston Giraud étant occupée par les scolaires, **le bureau de vote se situera dans les locaux de la mairie.**

Les conditions identiques de distanciation physique et d'application des gestes barrière s'appliqueront comme lors du premier tour dans le respect des consignes sanitaires.

Avant d'entrer en mairie pour accomplir votre devoir civique, **le port de masque est fortement recommandé.**

Si possible, pensez à vous doter de **votre propre stylo.**

Distribution de masques réutilisables

La municipalité a procédé courant mai à la distribution de masques réutilisables à raison de deux par personne sur le territoire communal.

Ces masques 100% coton ont une durée moyenne de vie de 60 lavages à 60°C.

Leur utilisation empêche la dissémination de germes dans l'environnement. Leur durée d'utilisation avant lavage est de 4 heures.

Leur entretien s'effectue par un lavage au savon en machine ou à la main à 60°C. Repassage fer doux possible. Eviter l'eau de javel, le nettoyage à sec, le passage en sèche-linge.

Gestion des déchets : N'aggravons pas la crise sanitaire !

Les lingettes :

Dans le but d'éloigner la COVID 19, beaucoup d'entre nous ont multiplié l'usage des lingettes, en effet pratiques à l'emploi : nettoyantes,

désinfectantes, hydratantes, démaquillantes ...leur consommation ne cesse d'augmenter. Leur utilisation présente pourtant des dangers cachés.

Contrairement aux idées reçues, et aux indications sur les étiquettes, dans plus de 90% elles ne sont pas biodégradables et **ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes** au risque d'engendrer d'importants dysfonctionnements : Elles bouchent fréquemment les canalisations, se coincent dans les pompes, se retrouvent parfois dans la rivière et sont un fléau pour les stations d'épuration avec un effet direct sur l'environnement.

Pour la santé de tous, **un seul message : les lingettes sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.**

LES CANALISATIONS OBSTRUÉES PAR LES LINGETTES



Les masques en polypropylène :

Ils mettent plus de temps à se dégrader (450 ans) que les mégots, très polluants aussi ; leur abandon sur la voie publique est en passe de faire l'objet d'une amende de 375€ à l'échelon national.

Les mouchoirs en papier :

Le piéton remarque très souvent sur les chemins, au bord des rues ou des routes, autour des containers, des mouchoirs en papier utilisés jetés ou oubliés après usage... Ces déchets qui polluent visuellement l'environnement sont aussi des vecteurs potentiels de germes. **Les mouchoirs usagés sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.**

Sentiers de randonnées : un été en jachère !

Les intempéries de cet hiver, en brisant nombre de branches ou déracinant des arbres ont rendu une partie des chemins de randonnées peu praticables aux randonneurs. Un calendrier de remise en état avait été établi par les quelques bénévoles qui acceptent de donner de leur temps chaque année pour remettre en état ces lieux appréciés des promeneurs.

C'est aux inter saisons, quand la végétation n'a pas encore atteint sa densité estivale ou quand elle décroît que les activités de remise en état des chemins ont lieu. Malheureusement cette année, le printemps correspondait à la période de confinement et les sentiers nécessitant le passage des tronçonneuses, débroussailleuses sont restés en l'état.

Les bénévoles se donnent rendez-vous à l'automne pour reprendre leur activité bûcheronne et profitent de cet article pour lancer un appel à toute personne désireuse de contribuer à œuvrer avec eux pour améliorer la praticabilité des sentiers de randonnée de la commune.

O Marsal

L'école à l'épreuve du déconfinement



Le 11 mai les élèves étaient conviés à reprendre le chemin des classes après huit semaines de confinement. Durant cette période, les ponts n'avaient pas été coupés avec leur enseignante : Le maintien d'un contact très régulier avec chacun des enfants permettait autant que possible une continuité pédagogique.

Toutefois, malgré un suivi à distance prodigué par leur maîtresse, l'école à la maison n'a pas toujours été un exercice facile pour les enfants et leurs parents.

Cette rentrée qui signait un début de retour à la normalité était accueillie par les écoliers, leurs enseignants, les parents et les acteurs municipaux avec un sentiment mitigé de soulagement, (amorce d'un déconfinement et d'un retour à la normale) et d'anxiété (la COVID étant toujours présente, ne prenait-on pas de gros risques à ouvrir les écoles trop tôt ?)

Les 54 pages du protocole sanitaire délivré par le ministère de l'éducation avec les mesures drastiques qu'il impose avaient de quoi faire frémir l'ensemble des acteurs impliqués dans cette réouverture.

Un gros travail très concerté entre Clémence Ragu, notre institutrice, des élus, des agents municipaux, a permis de répondre aux exigences ministérielles. En un minimum de temps, les conditions sanitaires requises ont été mises en place.

Voici nos potaches embarqués dans une expérience inédite d'enseignement déconfiné.

Le maintien de distanciation physique omniprésent tout au long de la journée ne permettait pas l'utilisation des locaux habituels : surface au sol exigée insuffisante pour l'accueil des élèves et concentration de meubles et outils pédagogiques dans les locaux de l'école rendaient irréalisable une désinfection journalière correcte.

L'école a donc été transférée pour tout le temps de cette scolarité particulière à l'espace Gaston Giraud. Là, les conditions sont réunies pour répondre aux impératifs sanitaires imposés :

- Nettoyage, désinfection, puis rinçage tous les soirs après la classe des locaux, du mobilier

(bureaux, chaises, tableau, poubelles, sol ...) du matériel scolaire utilisé (crayons, gommes, stylos, compas...), désinfection des poignées de porte, toilettes et lavabos plusieurs fois par jour.

- Les enfants et les adultes avec lesquels ils sont en contact sont soumis à un ensemble de règles très contraignantes : port de masque pour les adultes, lavages des mains très fréquents (plus de dix dans la journée), distanciation physique à un mètre dans tous les contextes et tous les espaces nécessitant l'instauration de circuits au sol et de règles strictes pour éviter les croisements entre élèves, l'interdiction d'activités de jeu ou de sport où le risque de proximité existe, d'échange d'objets (livres, ballon, corde à sauter, jeux de société...) Cette distanciation ne s'arrête pas aux bancs de l'école, les mêmes contraintes sont appliquées à la cantine et dans le bus scolaire.

Malgré ce chapelet d'obligations déplaisantes, les élèves ont été dans l'ensemble heureux de retrouver après deux mois de confinement leurs camarades, leur maitresse et Stéphanie. Ils poursuivent vaillamment que vaillent leurs apprentissages avec philosophie et courage et l'on peut dès à présent affirmer que dans ce contexte inédit de sortie de pandémie, le comportement de nos petits écoliers s'avère exemplaire :



Leur compréhension des enjeux et l'adaptation surprenante dont ils font tous les jours preuve face à cette crise sanitaire sont un exemple dont beaucoup d'adultes feraient bien de s'inspirer.

O Marsal

Livres déconfinés, eux aussi !

Le déconfinement est en marche, aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire, nous appliquons les consignes de la BDP...

Pour cette première étape, sont réalisables :

- le portage à domicile de livres que vous aurez commandés au 06 86 73 40 12

- le retour en bibliothèque des livres que vous voulez rendre : aux heures d'ouverture (lundi 14h/15h45 puis 17h30/18h30 ; vendredi 16h30/18h30) ; Ils seront traités et remis en rayon au bout de 5 jours.

- Plus tard, le choix direct de livres en bibliothèque redeviendra possible, avec limitation du nombre d'entrées dans le local pour un temps à définir ultérieurement !

Les bénévoles restent à votre disposition !

Pour les mêmes mesures de précaution face au risque de contamination, l'ancienne cabine téléphonique devenue un lieu de mise à disposition de livres est momentanément indisponible.

Installation des compteurs Linky par Enedis

Dans la dernière guazette de Février 2020, nous vous informions d'une proposition de rencontre sur la question du remplacement par ENEDIS de nos compteurs électriques par des compteurs dits « intelligents ». Cette rencontre programmée le 23 Mars à la salle Gaston Giraud a dû être annulée du fait du confinement. Cependant ENEDIS poursuit activement son programme d'installation des compteurs Linky. Sur leur site où l'on peut consulter le calendrier, ils interviendront en août sur la commune de St Julien du Gua. Les habitants doivent normalement être informés par courrier environ 2 semaines avant la pause du compteur mais, dans les faits, les prestataires de service qui travaillent pour ENEDIS respectent rarement cette obligation.

Si vous avez des interrogations concernant :

- Le fonctionnement de ce nouveau compteur
- L'obligation d'accepter ce changement de compteur
- Les démarches possibles, les conséquences d'un refus
- Les effets sur la santé, l'environnement, la vie privée...

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de « Stop Linky 07 » stopleftinky07.ardechelibre.org, sur lequel vous trouverez des informations très complètes sur ces questions. Deux onglets sont particulièrement intéressants :

- le pouvoir des communes
- Enedis /Résistance.

Compte tenu de la situation sanitaire, il est peu probable que l'on puisse tenir une réunion avant le mois d'août. Cependant, il sera peut-être possible d'en programmer une à l'automne car l'association « stop linky » accompagne toute personne qui peut avoir besoin de leur soutien suite :

- à des dysfonctionnements du nouveau compteur,
- au refus du changement de compteur
- ...ou toute autre question.

Cette association est aussi très impliquée dans les questionnements au sujet du développement de la « 5G » et de la multiplication des antennes.

Le collectif « la vie des villages » est enfin un lieu de réflexion et de débat qui peut aborder ce sujet, voire s'impliquer dans une démarche plus collective sur toutes ces questions.

Marie Dominique Prévot

État Civil : Juillet 2019 – Juin 2020

Elle est née :

Milina Méline GROSJEAN est née le 05 Juillet 2019 à Aubenas de Benoît Paul David GROSJEAN et de Magaly Lydie RIBAGNAC habitant au village à SAINT JULIEN DU GUA

Ils se sont mariés :

Le 11 Octobre 2019 **Lesley ADELL** a épousé **Emilien MARTINOD**

Ils nous ont quittés :

Germaine Renée HILAIRE, épouse de Jacques MOUNIER, née le 17 Juin 1942 à Saint Julien du Gua (Ardèche), est décédée le 27 Juillet 2019 à Valence.

Maurice Paul Léon TRIN, époux de Denise DURAND, né le 24 Août 1928 à Saint Julien du Gua (Ardèche), est décédé le 29 Octobre 2019 à Privas.

Gustave RIBAGNAC, époux de Marie-Thérèse RANC, né le 10 Décembre 1927 à Saint Julien du Gua (Ardèche) est décédé le 08 Août 2019 à Saint Pierreville.

Albert AVOND, veuf de Marie REYNAUD, né le 24 Octobre 1927 à Saint Julien du Gua (Ardèche), est décédé le 21 Décembre 2019 à Montélimar.

Marie EFOOLA - BOTENDU, épouse de Paul DE RON, née en 1945 à Yangambo (Congo), est décédée le 04 Avril 2020 à Privas.

Jacques MOUNIER, veuf de Germaine HILAIRE, né le 05 Février 1937 à Issamoulenc, est décédé le 22 Avril à Saint Sauveur de Montagut.

AGENDA JUIN -JUILLET 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, aucune date de manifestation n'est prévue pour les deux mois à venir.

Mairie et Agence postale ouverture au public :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h30-12h30 et de 13h30-15h30 – Fermeture Vendredi /Samedi /Dimanche

Horaires de La bibliothèque :

Lundi de 14h à 15h45 de 17h30 à 18h30

Vendredi de 16h15 à 18h30

« La Guazette »

Journal de la commune de Saint Julien du Gua

Numéro 22 / Juin 2020

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : mairie.st-juliendugua@orange.fr

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : M-D PREVOT, O. MARSAL

Avec la participation de Eliane LOUBERSAC

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique